

**Maitre bénéficiant d'une proposition d'augmentation horaire dans le cadre de
la campagne TRM 2021 - 2022**

(Document à n'établir qu'après la validation du TRM par la DEP)

NOM :

PRENOM :

Discipline de recrutement :

Quotité horaire 2020 / 2021 (hors HSA) :

Quotité horaire 2021 / 2022 (hors HSA) :

**L'attention du maître est attirée sur le fait que cette proposition ne deviendra
définitive qu'après consultation de la CCMA réunie le 10 juin 2021.**

Signature du directeur d'établissement

Signature de l'intéressé

Retour au RECTORAT – DEP avant le 19 mars 2021